

Résolution

RASSEMBLER ET MOBILISER POUR LA LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE ET LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS

Comme la CEF, la CEN inscrit ses mandats dans la résolution du CCN de la confédération FO des 27 et 28 mai pour qui « depuis plus d'un an maintenant, le gouvernement profite de la pandémie de COVID pour prolonger indéfiniment l'état d'urgence sanitaire ». Le CCN affirme que « cet état d'urgence sanitaire n'est rien d'autre qu'un état d'exception qui permet au gouvernement de prendre une série de mesures limitant les libertés publiques et individuelles comme la liberté d'aller et venir, le couvre-feu, la liberté de réunion, et légitime le fichage des militants syndicaux ». Comme la CEF et le CCN FO, la CEN :

- ▶ exige l'abrogation de la loi de sécurité globale
- ▶ « dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées »
- ▶ « face à l'utilisation permanente de la pandémie par le gouvernement pour poursuivre et aggraver sa politique contre les acquis des salariés [...] constate le rôle majeur des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de la santé au travail ».

Comme la CEF et le CCN FO, la CEN réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens, « à l'indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses (...) rappelant par là le préambule des statuts de la CGT-FO et la position permanente de la Confédération de refuser de donner des consignes de vote à l'occasion des élections politiques ».

Comme le CCN FO, la CEN déclare que « l'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines ».

DÉFENDRE LE DROIT À LA RETRAITE, À L'INDEMNISATION CHÔMAGE, C'EST DÉFENDRE LE SALAIRE DIFFÉRÉ, FONDEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE 1945

La CEN, comme la CEF et le CCN FO, revendique « l'abandon de la réforme de l'assurance chômage » du gouvernement qui diminue le montant des cotisations salariales alimentant l'UNEDIC et qui doit entraîner une régression sans précédent des allocations pour les ayant droits, dont les professeurs contractuels, les AED et les AESH de l'Éducation Nationale. La CEN informe que suite au recours de la confédération CGT-FO, le conseil d'Etat a décidé le 22 juin 2021 de suspendre l'application de cette réforme dont nous exigeons l'abandon définitif. Comme le CCN et la CEF, la CEN « réaffirme sa détermination pour l'abandon définitif de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales. » La CEN, comme le CCN FO, refuse toute mainmise de l'Etat sur la Sécurité Sociale et rappelle son profond attachement au financement de la protection sociale au moyen de la cotisation salariale, « le salaire différé », socle de la Sécurité Sociale de 1945 selon le principe du « chacun contribue selon ses moyens, chacun en bénéficie selon ses besoins ». La CEN, comme le congrès de la FGF-FO de Nancy du 14 au 18 juin 2021, « revendique la liberté d'adhérer ou pas à une protection sociale complémentaire » et exige « que les mêmes droits soient ouverts pour tous les actifs, leurs ayants droits et les retraités ». La CEN, comme le CCN, « rappelle sa revendication prioritaire et urgente d'une augmentation générale des salaires » qui assure aussi le financement de la Sécurité Sociale, de l'assurance chômage et du système des retraites par répartition.

Le ministre Blanquer est responsable du chaos dans les collèges et dans les lycées.

EXAMENS ET DIPLÔMES NATIONAUX : DÉFENSE INCONDITIONNELLE DU BACCALURÉAT, PIERRE ANGULAIRE DE TOUT L'ÉDIFICE SCOLAIRE ET COLONNE VERTÉBRALE DES GARANTIES COLLECTIVES POUR TOUS LES SALARIÉS

La CEN dénonce les conditions dégradées et inacceptables dans lesquelles sont placés les professeurs et les élèves pour les épreuves de philosophie et de lettres, ainsi que pour le Grand Oral.

La CEN dénonce le piège dans lequel le ministre veut

enfermer les enseignants et leurs élèves : supprimer des centaines de milliers d'heures de cours a rendu impossible toute préparation aux épreuves terminales, ponctuelles et nationales du baccalauréat, et a fourni le prétexte au ministre d'un recours accru au contrôle continu. La CEN s'oppose à sa volonté de le pérenniser en 2022. La CEN réaffirme son soutien aux mobilisations lycéennes qui revendiquent un vrai diplôme national leur permettant l'accès aux études universitaires de leur choix. La CEN revendique le retrait des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat, et revendique le retour aux épreuves terminales, ponctuelles, anonymes, disciplinaires et nationales du baccalauréat pour 2022, et se félicite de toutes les initiatives des personnels. Pour la CEN, le baccalauréat, qui charpente les conventions collectives et les statuts, est l'affaire de tous ; elle réclame comme la CEF et le CCN FO « *le rétablissement du baccalauréat comme examen final, égalitaire et républicain dès la session 2022* ».

La CEN soutient les personnels mobilisés contre les conditions de passation des épreuves. La CEN appelle les personnels à se réunir, à multiplier les prises de position et propose d'engager l'action commune à tous les niveaux sur les revendications.

Avec Vidal, Blanquer maintient le tri social Parcoursup, considérablement renforcé cette année compte-tenu des inégalités de préparation des élèves aux examens. A l'heure actuelle, ce sont encore des dizaines de milliers de lycéens qui n'ont aucune affectation dans l'enseignement supérieur à la rentrée, c'est inacceptable.

La CEN revendique le droit pour tout bachelier d'accéder à la filière universitaire de son choix : abrogation de Parcoursup, retrait de la loi ORE !

RENTREE DE SEPTEMBRE : LE MINISTRE DOIT ENTENDRE LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS ET DES PARENTS ET REVENIR SUR SES 1800 SUPPRESSIONS DE POSTES

La CEN condamne, comme la CEF, que le ministre « supprime 1800 postes dans le 2nd degré, alors qu'il a rendu des centaines de millions au budget 2020. ». Il n'a tenu aucun compte des mobilisations des personnels notamment en novembre et janvier et participe sans discontinuité à supprimer les 100 000 postes de fonctionnaires, objectif du gouvernement dès le début de quinquennat. La CEN revendique au contraire la création des postes statutaires indispensables dans toutes les catégories pour répondre au droit à l'instruction pour tous les élèves et pour alléger les effectifs des classes. Elle rejette tout licenciement de contractuels (déguisé en non renouvellement des CDD) et exige la garantie de réemploi de tous, dans l'optique d'un véritable plan de titularisation.

La CEN se félicite des nombreuses initiatives prises par les syndicats et sections du SNFOLC, souvent dans l'unité avec d'autres organisations syndicales, pour défendre le cahier de revendications élaboré dans les établissements. Elle se félicite des initiatives inter-établissements associant souvent les parents et les élèves comme dans le Var, ainsi que de la démarche de la FNEC FP-FO vers les

autres fédérations de l'Éducation Nationale : « *la question n'est-elle pas posée d'une initiative nationale en direction du ministre, pour exiger la satisfaction de toutes les revendications ?* ».

STATUT : S'ORGANISER POUR FAIRE FACE AUX ATTAQUES TOUS AZIMUTS

La loi de « transformation de la fonction publique » remet en cause de nombreuses garanties statutaires. Le mouvement intra-académique est un fiasco. En raison des suppressions de postes, de nombreux agents n'ont pas pu obtenir de mutation ou ont été affectés en extension, le tout dans la plus totale opacité depuis la suppression des CAP de mutations. Certains collègues ont même été mutés à tort à plusieurs centaines de kilomètres. Les promotions s'effectuent désormais sans contrôle des élus des personnels ouvrant ainsi la voie à toutes les formes d'autoritarisme, de clientélisme et de favoritisme. L'avancement à l'ancienneté garanti par le statut lui-même est remis en cause par le ministre qui voudrait y substituer le principe de la paie au mérite : c'est une contractualisation rampante de la fonction publique. La CEN se félicite des initiatives prises à tous les niveaux par les instances pour faire respecter les droits des personnels en matière de mutation et d'avancement et les appelle à amplifier encore cette campagne en lien avec la syndicalisation. La CEN souligne l'importance des mobilisations récentes d'AED et d'AESH qui dénoncent des conditions de travail devenues insupportables. Les personnels d'enseignement et d'éducation sont ensemble pour demander le respect et le maintien des droits les mêmes pour tous sur tout le territoire.

La CEN appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour obtenir :

- ▶ le « rétablissement des CAP par corps » et « l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique » comme le revendique le congrès de la FGF FO
- ▶ l'arrêt des PIAL mis en place par la loi Blanquer
- ▶ un plan de titularisation pour les professeurs contractuels qui le souhaitent, et un vrai statut pour les AED et les AESH
- ▶ l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; l'augmentation indiciaire de 183 € net mensuels, gagnée par les personnels hospitaliers, pour tous, immédiatement et sans contrepartie.

GRENELLE : DES MIETTES POUR FAIRE PASSER LA CASSE DE L'INSTRUCTION ET DES DROITS STATUTAIRES

400 millions d'euros pour plus d'un million d'agents dans le ministère... masquant la poursuite du gel du point d'indice. La « revalorisation Blanquer » n'est qu'un trompe l'œil ! Les contreparties à ce Grenelle, auquel la FNEC FP-FO n'a pas participé, doivent permettre au ministre de demander toujours plus aux personnels avec toujours moins :

- développement de l'école à distance pour pallier le manque de personnels et de postes, « Continuité pédago-

gique » avec des heures supplémentaires imposées dans le second degré et la mise en place de cours en vidéo en cas d'absence de l'enseignant.

■ aggravation de l'autonomie des établissements avec renforcement des projets d'établissement installés par une hiérarchie pédagogique et/ou administrative intermédiaire « de proximité »

■ renforcement de PPCR et de l'accompagnement RH qui deviendrait permanent « à la France télécom »

■ évaluation permanente et mise en concurrence des établissements entre eux, ce qui implique la différenciation des contenus d'enseignement selon les ressources RH locales disponibles

■ remise en cause du droit à la prime REP+ dont une partie serait au mérite.

La CEN comme la FNEC FP-FO revendique l'abandon de toutes les remises en causes statutaires du Grenelle et des projets ministériels d'alourdir encore les obligations réglementaires de service, le respect des droits et des missions de chaque catégorie de personnels, dont le droit à la liberté pédagogique individuelle, l'arrêt de la mise en place de la hiérarchie intermédiaire « de proximité », de la mise en concurrence des établissements, des disciplines et des agents entre eux, le maintien des REP et de la totalité des primes aux personnels sans condition. Pour la CEN, l'école à distance n'est pas l'École. La CEN refuse la pérennisation des mesures du plan de « continuité pédagogique » 2020-2021 qui ont considérablement dégradé les conditions de travail des enseignants et des élèves. La CEN exige le recrutement immédiat des personnels nécessaires, l'ouverture des listes complémentaires partout et leur recrutement (notamment pour les remplacements). C'est ça l'instruction : un prof dans sa classe avec ses élèves !

La CEN a pris connaissance de l'expérimentation mise en place depuis le 31 mai dans la Somme et le Lot où une Startup nommée Andjaro gère le remplacement de professeurs des écoles. Il s'agit d'une externalisation et de la privatisation d'une mission de service public que le ministre annonce vouloir généraliser. Le CEN invite les sections départementales à proposer, dans les AG et les HIS, des prises de position exigeant le retrait de cette expérimentation et à signer la pétition initiée par les camarades de la FNEC FP-FO de la Somme (<http://chnng.it/Rs8LSwxyvZZ>)

La CEN appelle les syndicats du SNFOLC à programmer les réunions de personnels pour faire connaître largement les projets ministériels et discuter des moyens à mettre en œuvre pour y faire échec.

STAGIAIRES ET « PROFESSEURS-ALTERNANTS-ÉTUDIANTS » : PRENDRE TOUTES LES INITIATIVES POUR LES CONSEILLER, LES DÉFENDRE ET LEUR PROPOSER L'ADHÉSION

Le ministre avec son Grenelle recule d'encore un an l'accès au concours et supprime la formation lors de l'année de stage qui se fera ainsi en classe à temps complet : il

invente le « professeur-alternant-étudiant » payé sous le seuil de pauvreté en M1 et M2. Pour la CEN, cette disposition de précarisation invivable, anti-statutaire, doit être abrogée. Elle appelle les syndicats du SNFOLC à s'adresser aux lauréats de concours dès que possible et par tout moyen pour les aider dans leur démarches pour leur affectation, et à organiser, dans le cadre fédéral, la présence syndicale FO au moment de la rentrée des stagiaires en août afin, en s'appuyant sur les publications de la FNEC FP-FO, de constituer un cahier de contacts à rappeler dès la rentrée de septembre pour aider et conseiller ces collègues sur les prochaines mutations inter-académiques, sur le reclassement, les aides financières de droit etc...

La CEN appelle les syndicats du SNFOLC à s'adresser aux « professeurs-alternants-étudiants » pour leur proposer la syndicalisation, leur faire connaître leurs droits et organiser, avec le syndicat, la défense de leurs revendications.

DÉVELOPPER LE SYNDICAT POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS ET PROGRESSER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022 !

La CEN appelle les sections syndicales et les adhérents du SNFOLC, conformément à la résolution adoptée par le CSN des 25 et 26 novembre 2020, « à renforcer les adhésions et à dépasser partout la syndicalisation [2020] en s'appuyant sur les réunions de personnels, les initiatives décidées par les instances, les tournées d'établissements, les entretiens de conseil pour les mutations, la carrière, etc.... ce qui constituera un point d'appui essentiel pour renforcer un syndicalisme libre et indépendant - qui ne transige pas avec le gouvernement – conformément à la charte d'Amiens ».

Fortes des premières remontées 2021, la CEN appelle à poursuivre toutes les initiatives permettant de proposer largement l'adhésion au syndicat, condition essentielle pour peser dans la situation, faire aboutir les revendications et progresser aux élections professionnelles de 2022. La CEN appelle à programmer dès maintenant les réunions d'instances du syndicat, les heures d'information syndicales dès la pré-rentrée et les AG de rentrée.

Adoptée à l'unanimité